

L'expérience marocaine en matière de réforme du système de compensation exposée à Abou Dhabi

Le ministre délégué chargé du Budget, Idriss Azami a exposé, mardi à Abou Dhabi, l'expérience marocaine en matière de réforme du système de compensation. M. Azami, qui prenait part aux travaux du premier Forum des finances publiques et de la croissance dans les pays arabes, a expliqué le contexte général de l'adoption de la réforme du système de compensation au Maroc, notant que ce contexte se caractérise par deux facteurs principaux. Le premier porte sur l'exploitation de l'atmosphère appropriée pour entreprendre la réforme, dans le sillage des réformes constitutionnelles et économiques auxquelles les Marocains ont adhéré dans un esprit positif et constructif, alors que le deuxième concerne les changements structurels importants survenus sur les marchés mondiaux au cours des dernières années, marqués notamment par la hausse significative et la volatilité des prix des matières premières. Le ministre a, dans ce contexte, indiqué que l'augmentation des prix des matières premières a favorisé la hausse des dépenses de la compensation de 7,9 milliards de dirhams en 2004

à plus de 56 milliards de dirhams en 2012, dont plus de 48 milliards ont été alloués à la couverture de la subvention réservée aux produits pétroliers, ce qui a engendré l'aggravation du déficit budgétaire à plus de 7% du PIB en 2012. Cette situation a incité le Maroc à s'engager dans un projet ambitieux visant la réforme progressive de son système de compensation, qui a démarré en juin 2012 à travers l'augmentation des prix de l'essence, du gasoil et du fuel industriels, et s'est achevé par l'adoption, fin décembre dernier, de la libéralisation totale des prix des produits pétroliers, a expliqué M. Azami. Le ministre délégué chargé du Budget a également souligné que le Royaume a toujours tenu, à travers l'adoption de la réforme du système de compensation, à assurer une meilleure gestion des fonds mobilisés pour qu'ils soient investis dans le financement de nouveaux programmes sociaux ciblant notamment les catégories précaires, le renforcement des investissements publics dans le domaine des infrastructures socioéconomiques et la garantie de la subvention accordée au gaz butane au profit des différentes catégories sociales. ■ **L.M.**